

Les infos flash N°3/2018 de la Commune de MEY



Le mot du maire

Mes chers concitoyens,

Cet Info Flash vous donne un détail de notre budget 2018 sous la forme de diagrammes circulaires.

Vous constaterez qu'un tiers environ de trois de ces «camemberts» ne sont que des mouvements comptables. En effet l'excédent de fonctionnement 2017 reporté en 2018 est utilisé pour abonder le budget d'investissement. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle recette ni d'une dépense en 2018 mais d'un report d'une année sur l'autre suivi d'un transfert d'une section à l'autre.

Vous pourrez constater qu'aucune dépense de fonctionnement significative nouvelle ne peut être envisagée compte tenu du fait que nos charges fixes consomment la quasi-totalité de ce budget.

Notre capacité d'autofinancement nette est d'ailleurs légèrement négative et c'est une des raisons essentielle qui a conduit une majorité du conseil municipal à voter une augmentation de l'impôt communal. Cette augmentation doit simplement nous permettre de rétablir l'équilibre, ce qui est encore largement insuffisant !

En matière d'investissement, nous avons provisionné deux sommes correspondant pour l'une à la perte que nous allons devoir assumer si nous réussissons à vendre la maison rue de l'église et pour l'autre à la réalisation d'un local technique communal pour pouvoir notamment entreposer notre tracteur.

Dans un autre registre, c'est sous un soleil d'été que le Marché aux Fleurs, organisé dimanche dernier par l'AssosMey, a été un franc succès. Un grand merci à tous les bénévoles qui se sont dévoués pour animer ainsi notre village.

6 mai : marché aux fleurs de l'AssosMey



Le cimetière n'est pas un terrain de jeux!

On nous a rapporté que le nouveau cimetière de Mey servait de terrain de jeux (ballon, escalade sur les pierres de l'espace du souvenir, etc....)

Je vous rappelle les dispositions de l'arrêté du Maire pris le 27 mars 2015 :

Article 4. Il est expressément interdit :

- d'apposer des affiches, panneaux ou autres signes d'annonces sur les murs et portes des cimetières ;
- d'escalader les murs de clôture, les grilles et les haies vives, de traverser les carrés, **de monter sur les monuments et pierres tombales**, de couper ou d'arracher fleurs et plantes sur les tombes d'autrui, d'endommager d'une manière quelconque des sépultures, d'écrire sur les monuments et les pierres ;
- de déposer des ordures dans quelques parties du cimetière autres que celles réservées à cet usage ;
- d'y **jouer**, boire et manger ;
- de photographier ou filmer les monuments sans autorisation de l'administration.

A noter dans vos agenda

Passage d'un géomètre dans la commune entre le 14 mai et le 30 juin 2018

Un agent du cadastre se déplacera sur l'ensemble du territoire et sera amené à prendre contact avec les administrés dans le cadre de la mise à jour du cadastre.

Le budget 2018 en détail

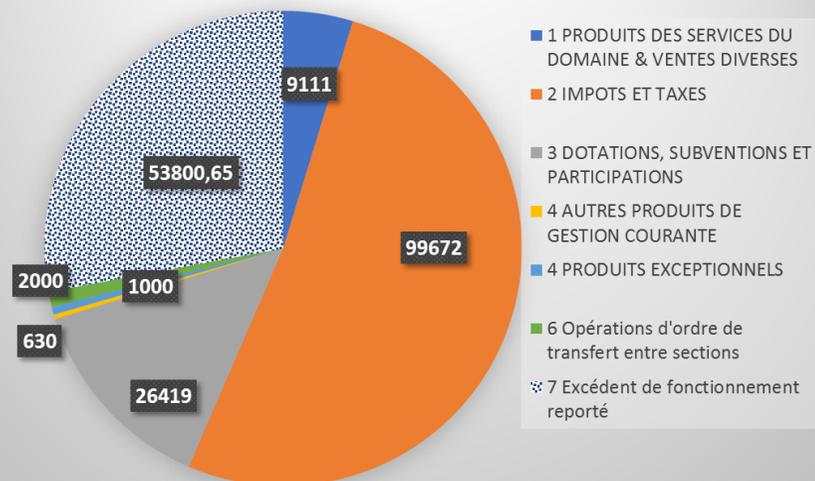
Le budget primitif reprend les résultats de clôture du budget 2017, à savoir un excédent de fonctionnement de 53 800,65€ et un excédent d'investissement de 75 559,96€.

Une augmentation des taux de 3% a été votée. Les nouveaux taux sont : 10,93% pour la taxe d'habitation; 13,71% pour la taxe foncière bâti et 49,2% pour la taxe foncière non bâti.

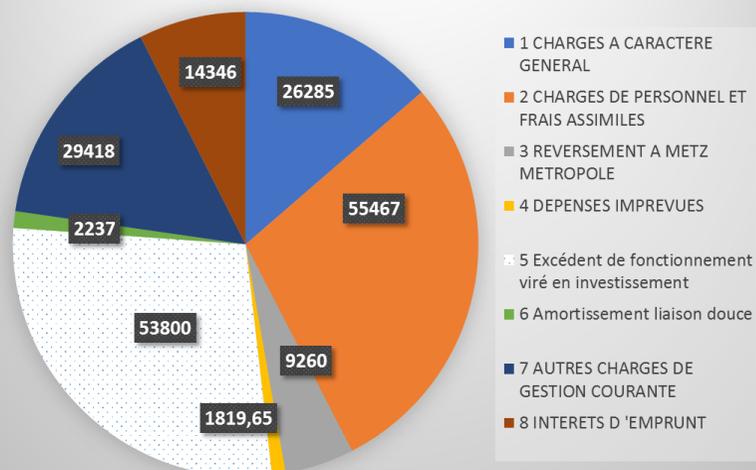
Le budget s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 192 632,65€ et en investissement à hauteur de 158 817,96€.

Le détail des chapitres du budget est résumé dans les graphiques ci-dessous.

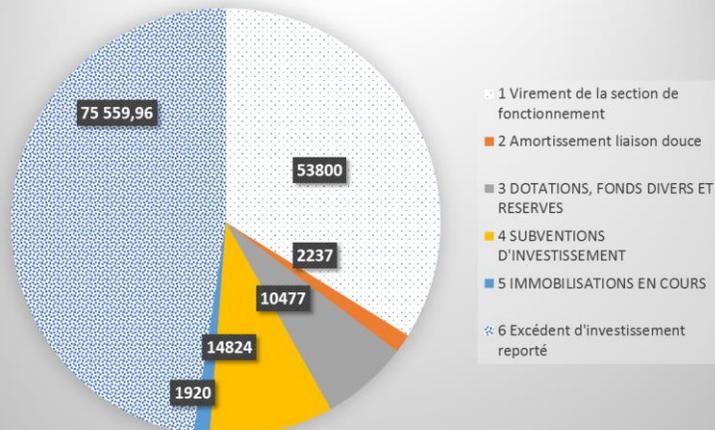
Recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement



RECETTES D'INVESTISSEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

